



NOTE D'INFORMATIONS

Mairie de BOESENBIESEN
22 rue Principale 67390 BOESENBIESEN
Tél : 03 88 85 30 81 /
06 37 55 62 26
Mail :
communedeboesenbiesen@orange.fr
Site web : www.boesenbiesen.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 17h -19h / Mercredi 8h30-9h30 /
Jeudi 16h-18h

Es wurd bekànt gmàcht !
Été 2025



Le secrétariat de mairie sera
fermé le jeudi 24 juillet.

En cas de nécessité, merci de joindre
M.le Maire au 06 37 55 62 26.

Les manifestations de l'été dans notre village

Beach soccer le 20 juillet 2025 : organisé par le Club des Jeunes et l'Amicale des Sapeurs Pompiers.
Il est encore possible de s'inscrire pour participer au tournoi en téléphonant au 07.87.43.32.76.
Buvette et restauration sur place.
Kebab Alsacien réalisé par leurs soins.
Venez nombreux les soutenir !

40ème Fête de la tarte Flambée les 16 et 17 août 2025 : organisée par l'Association Culture Sports et Loisirs
Vous pourrez déguster différentes tartes flambées salées ou sucrées, cuites au feu de bois.
L'ambiance sera assurée par l'orchestre Gyn Fyzz, en présence de différentes confréries.

Owarot propose à toutes et tous :

- **Pétanque** les vendredis 4 et 18 juillet - 1er et 22 août à 19h à l'Abri Aux Quatre Vents.
- **Balades à vélo** les vendredis 11 et 25 juillet - 8 et 29 août
Départ 18h30 à l'abribus.

Renseignements auprès d'Alphonsine VILLEMIN

09.52.29.46.15 /06.85.93.56.31/alphonsine.villemin@free.fr

Un peu de civisme !

Nous sommes régulièrement destinataires, en mairie, de plaintes concernant diverses nuisances sonores (musique, engins à moteur, irrigation...).

Nous demandons à tous d'être respectueux et tolérants !

Il est permis de faire la fête, de s'amuser et il est aussi nécessaire d'irriguer les cultures.

Mais il est aussi du devoir de chacun de veiller au bien-être d'autrui !

Merci pour les efforts que vous ferez !

Passage du jury "Fleurissement d'Alsace"

les 16, 17, 21 ou 22 juillet

A cette occasion nous procéderons à un balayage des rues.

Nous vous tiendrons informés de la date précise dès qu'elle sera connue, via notre page facebook

Comment puis-je lutter efficacement contre les moustiques ?

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, bâches, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Aussi nous vous demandons de ne plus laisser d'eau stagnante dans les arrosoirs du cimetière !



Depuis le 1^{er} juillet 2025,

il est interdit de fumer dans :

- les parcs et jardins publics ;
- les plages bordant des eaux de baignade ;
- les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- aux abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Feux d'artifice

Rappel : pour une utilisation de feux d'artifice sur un domaine public, l'utilisateur a obligation de faire au préalable une demande en mairie.

Une fois l'autorisation accordée, nous informerons dorénavant la population via notre page facebook.

Le Club des Jeunes vous informe

Du renouveau au CJB !

Après le départ de la Ludo'Ried mi-juillet, le club des jeunes souhaite réaménager son local afin de le redynamiser.

Nous sommes à la recherche de meubles d'occasion à racheter (canapé, fauteuils, télé, étagères pour jeux ...).

Nous sommes donc à votre disposition si vous souhaitez vous débarrasser de certains de vos meubles.

Nous en profitons pour vous informer que notre local sera à nouveau disponible pour toutes activités pour les membres du village lorsqu'ils le souhaitent.

Cordialement, Le comité.